

**AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT N° 2024-1302
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS D'ÉMISSION DES
PERMIS DE CONSTRUCTION N° 2015-848
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance du conseil tenue le lundi 22 avril 2024, le conseil a adopté le règlement N° 2024-1302 modifiant le règlement sur les conditions d'émission du permis de construction N° 2015-848 de la Ville de Rouyn-Noranda, afin de réduire le délai maximal pour l'émission d'un permis de construction si toutes les conditions mentionnées sont remplies.

Le règlement N° 2024-1302 est entré en vigueur le 31 mai 2024 et est disponible pour consultation au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda, aux heures et jours normaux d'ouverture.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 3^e jour du mois de juin 2024
et publié le 12 juin 2024



Angèle Tousignant, greffière